

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six le huit juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame le maire, Isabelle JALLAIS GUILLET.		
Numéro de délibération : 2026-74	Objet : Convention de partenariat avec le Centre Culturel du Blésois – La Halle aux Grains (Scène Nationale) pour l'accueil du spectacle Le Petit Lac (Cie l'Éolienne) le 21 octobre 2026	
Date de la convocation : 03/07/2026		
Nombre de conseillers en exercice : 23		
Secrétaire de séance : Claudie NUNES, maire-adjoint		
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB, agent municipal		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Isabelle JALLAIS GUILLET		
Patrick MARTEAU		
Claudie NUNES		
Daniel BOULAY		
Florence PÉARON		
Christophe BRUNET		
	Catherine BONY	Isabelle JALLAIS GUILLET
Pascal NOURRISSON		
	Corinne RENARD FAVRON	Pascal NOURRISSON
Thierry SOURIAU		
Hervé LELIEVRE		
Sylvie NIEDERER		
Pierre LEVAVASSEUR		
Caroline BARBOSA-BRINET		
	Angélique COUSIN	Claudie NUNES
Sonia DANGLE		
Jérôme ANTIER		
Christine MATTON		
	Frédéric WEINLING	Matthieu LACOTTE
Matthieu LACOTTE		
Caroline MOREAU		
Ismaël DELERAY		
Clémentine CHAPPUIS TESSIER		

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune de Saint-Gervais-la-Forêt, soucieuse de **renforcer l'accès à la culture pour tous les publics** et de **dynamiser la vie locale** par des événements artistiques de qualité, souhaite s'associer au **Centre Culturel du Blésois – La Halle aux Grains** (Scène Nationale de Blois) pour organiser un spectacle jeune public sur son territoire.

Ce partenariat s'inscrit dans une **démarche de coopération culturelle**, permettant aux habitants de Saint-Gervais-la-Forêt et des communes avoisinantes de bénéficier d'une programmation professionnelle, sans contrainte de déplacement vers les équipements culturels centraux.

Il répond également à l'objectif de **diversifier l'offre culturelle locale**, en proposant un spectacle adapté aux enfants dès 3 ans, abordant des thèmes universels (la rencontre, l'altérité, la confiance, la fragilité, la découverte de l'autre) à travers une création poétique.

Modalités pratiques :

- **Date et lieu** : Mercredi 21 octobre à 10h30, dans la salle de motricité de l'école maternelle municipale (4 Venelle Maurice et Marguerite Guillon) pour l'atelier famille.
Mercredi 21 octobre à 16h, à l'Espace Jean-Claude Deret (1 place du marché) pour le spectacle.
- **Public cible** : Enfants à partir de 3 ans
- **Billetterie** : Gérée par la Halle aux Grains (tarif unique à 6€ pour la place du spectacle et 5€ par participants pour l'atelier famille), avec **4 invitations réservées à la Municipalité**.
- **Logistique** :
 - Le **CCB** assure l'accueil des artistes, la billetterie, la communication et les droits d'auteur.
 - La **Commune** met à disposition gracieusement les locaux de l'Espace Jean-Claude Deret ainsi que la salle de motricité de l'école maternelle, une personne référente pour l'accueil, et le nettoyage des locaux.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20260713-DEL2026-74-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2026

VISAS

La présente délibération est prise en application des dispositions suivantes :

Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- **Article L. 2121-29** : Compétence du conseil municipal pour autoriser le maire à signer les conventions.
- **Article L. 2212-2** : Pouvoirs de police du maire pour l'utilisation des locaux communaux.

CONSIDÉRANTS

1. Que la commune de Saint-Gervais-la-Forêt a pour mission de **favoriser l'accès à la culture pour tous**, conformément à l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales ;
2. Que le partenariat avec la **Halle aux Grains – Scène Nationale de Blois**, structure reconnue pour son expertise en médiation culturelle, garantit la **qualité artistique** et la **logistique professionnelle** du spectacle ;
3. Que l'accueil de ce spectacle s'inscrit dans une **démarche de coopération territoriale**, permettant de mutualiser les moyens et d'élargir l'offre culturelle aux habitants des communes périphériques ;
4. Que les modalités financières et logistiques prévues (mise à disposition gracieuse des locaux de l'Espace Jean-Claude Deret ainsi que la salle de motricité de l'école maternelle) **préservent l'équilibre budgétaire de la collectivité** ;
5. Que ce projet contribue à **animer la vie locale** et à **renforcer le lien social**, en proposant un événement intergénérationnel et accessible ;
6. Que les **obligations légales** en matière de sécurité (ERP), de droits d'auteur et de protection des données sont respectées, comme en attestent les visas ci-dessus.

DÉCISIONS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- *approuve les termes de la convention de partenariat avec le **CENTRE CULTUREL DU BLESOIS**, jointe en annexe ;*
- *autorise Madame le maire ou son représentant habilité à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.*

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

Publié le

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,

Le 10/07/2026

La secrétaire de séance

Claudie NUNES

Madame le maire,

Isabelle JALLAIS GUILLET

